



## COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

**Présents :** Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Du Garay, Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Michalon, Therme, Veissiere.

**Pouvoirs :** G Rousset à M T Du Garay  
R Gaillot à B Veissiere

**Absent excusé:** Mme Folio, M Magne.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle ALLEZARD

**Ordre du jour :**

- Administration générale
- Foncier
- Pompe de la Couze
- Numérotation et dénomination des rues
- Personnel
- Aides financières
- Points divers

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> février à 18 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire. La séance se déroule sous la présidence de Bernard VEISSIERE, Maire.

### ADMINISTRATION GENERALE

**FIC 2016/2018 :** Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande par le Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC), de la liste des opérations projetées et le calendrier prévisionnel de celles-ci. La dépense subventionnable est de 390 000 € avec un taux d'intervention de 25 % majoré de 1.06 % au titre d'un coefficient correcteur dit de solidarité soit un total de 26.06 %. Le Maire propose de demander l'inscription au titre de ce programme les travaux suivants :

Pour l'année 2016:

Intitulé action	Montant travaux HT	Montant aide 26.06 %
Aménagement Place du foirail et espaces associés	164 541.00 €	42 856.00 €
Informatique école	4 200.00 €	1 094.52€

Pour les années 2017/ 2018

Intitulé action	Montant travaux HT	Montant aide 26.06 %
Suite PAB	221 348.00 €	57 683.48 €
<b>Montant Total</b>	<b>390 000. 00 €</b>	<b>101 634.00 €</b>

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve et adopte ces projets ainsi que leur programmation, sollicite de la part du Conseil Départemental une aide au financement de ces travaux dans le cadre du FIC, s'engage à assurer, soit par emprunt, soit par autofinancement, le complément de financement nécessaire à la réalisation des travaux ainsi qu'à prévoir annuellement les crédits nécessaires pour maintenir en bon état les travaux subventionnés et décide d'inscrire ces travaux au

budget primitif de la commune selon les années de programmation. Ces travaux seront réalisés dès que la commune aura obtenu les accords de subvention.

**Chapelle de la Recluse , WC publics et local rando :** Julien MILLON, architecte est venu la semaine dernière faire une présentation de ces différents projets devant les membres du conseil. La procédure d'appel d'offre devrait être lancée prochainement afin de terminer les travaux avant l'été. Bernard VEISSIERE précise que la priorité sera mise sur la création des WC publics.

**Place du foirail et espaces associés :** Des demandes de proposition concernant la maîtrise d'œuvre de la Place du foirail sont en cours d'élaboration. A suivre.

**Ligne de trésorerie :** Le Maire expose au Conseil Municipal les mouvements de trésorerie liés au décalage de grosses dépenses (paiement des entreprises, TVA...) et des recettes (subventions, FCTVA). Il présente au Conseil Municipal deux propositions de ligne de trésorerie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le maire à renouveler sa ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France à hauteur maximum de 200 000 €, pour une durée de 12 (douze) mois au taux de référence EURIBOR 3 mois + une marge de 1.30 %. Le paiement des intérêts sera trimestriel à terme échu, plus une commission d'engagement de 0.20% soit 400 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à cette opération.

## **FONCIER**

**Acquisition parcelle Poudain :** Bernard VEISSIERE expose le souhait du consort MARTEL d'acquérir une partie de la parcelle située au lieu-dit Poudain », cadastrée A 410 d'une contenance de 252 m<sup>2</sup>, appartenant aux habitants de la section de Poudain. Cette parcelle est enchâssée depuis des décennies dans l'enceinte des bâtiments d'exploitation de leur propriété familiale. Cette partie de parcelle est à tel point intégrée dans leur propriété qu'un mur a été édifié en partie autour de celle-ci il y a de nombreuses années. Le consort MARTEL souhaite aujourd'hui régulariser cette situation et désire acquérir ces 252 m<sup>2</sup> issus de la parcelle A 410 au prix estimé par le service des domaines soit 2 €/ m<sup>2</sup>, tous frais d'actes à la charge de l'acquéreur. Le Maire rappelle que, comme aucune commission syndicale n'a été constituée, il est nécessaire de consulter les membres de la section de Poudain sur ce projet d'acquisition. Sont électeurs les personnes ayant un domicile réel sur la section et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cinq personnes sont concernées, c'est pourquoi le conseil privilégie une consultation écrite (par courrier ou directement portée en mairie) des membres de la section de Poudain. Le Maire précise qu'en cas d'avis positif des électeurs de la section du Poudain il chargera l'étude de Maître MANGON de s'acquitter des dispositions relatives à cette vente au prix estimé par le service des domaines et au vu du document d'arpentage réalisé par le cabinet GEOVAL. Un arrêté fixera la date de consultation après la constitution complète du dossier.

### **Régularisation parcelle Pereyrol :**

Monsieur le Maire expose aux Membres du conseil la demande de Madame CONNORT Christiane, domiciliée à Saint Germain Lembron pour l'obtention d'un certificat d'urbanisme sur sa propriété du Pereyrol .

A la lecture des pièces produites pour cette demande, il apparaît que l'acquisition souhaitée et délibérée par le conseil Municipal en mars 2007 d'une partie de terrain communal sise devant sa propriété n'a pas été réalisée. Le maire propose aujourd'hui de céder cette partie de parcelle d'une surface de 167 m<sup>2</sup> à Madame Connort en conservant les conditions définies à l'époque. Accord unanime du conseil.

## **PERSONNEL**

Madame MORIN Christiane vient d'être recrutée pour une période de 6 mois pour renforcer l'équipe des services techniques en l'absence de Rémi CHABRILLAT et de Lionel CARON. Elle a pu bénéficier d'un contrat aidé avec une aide à 70% sur 20h hebdomadaires.

Les élus font part de leurs difficultés à joindre les employés communaux sur le terrain. Thierry MORIOL refusant d'utiliser le téléphone portable attribué aux équipes techniques et ne souhaitant pas communiquer son numéro personnel. Lionel CARON « oubliant » ou n'entendant pas toujours la sonnerie du portable. Michel Dupuy a fait part de sa préférence d'appel sur son portable personnel, pour ne pas avoir 2 téléphones et car il n'entend pas la sonnerie du téléphone de la commune.

Bernard VEISSIERE notifiera à Thierry MORIOL et à Lionel CARON l'obligation d'utilisation du téléphone portable mis à leur disposition.

## **POMPE DE LA COUZE**

La pompe de la Couze est en panne depuis l'automne. Après une visite des techniciens du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois un devis pour le remplacement de celle-ci est présenté, son montant est de 11 036.60 €. Le Maire rappelle que cet équipement dessert une cinquantaine de foyers et plusieurs équipements municipaux, l'abonnement annuel rapporte environ 3700.00 € somme qui cette année couvre tout juste les frais d'électricité nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. Jacques THERME précise que cette année la pompe a souvent été mise en marche forcée suite à la période caniculaire et que son remplacement intégral lui paraît démesuré. Il propose de solliciter une entreprise spécialisée dans ce genre de matériel et espère qu'une réparation partielle permettra sa remise en route. A suivre.

Les membres de la commission technique font remonter plusieurs plaintes d'abonnés qui ont remarqué que certaines personnes profitaient de branchement communal ou de branchement privé mis à disposition par leur utilisateur pour remplir des citernes ou des bidons d'eau. Ces personnes ponctionnant de grosses quantités, profitent d'une eau gratuite alors que les abonnés au réseau se retrouvent sans eau.

Le conseil souhaite que le réseau soit mis à disposition des agriculteurs de la commune, ceux-ci devant s'acquitter de la redevance annuelle et va chercher un moyen pour empêcher les personnes indélicates de venir se servir sans autorisation.

## **NUMEROTATION DES RUES**

Monsieur et Madame BOURDIOL Bernard ont engagé la construction de leur maison d'habitation avec l'accès sur le lotissement du Roussillon. Monsieur DURAND Julien a aussi déposé un permis de construire pour une maison d'habitation qui aura pour accès la Route de Teyde. Il est donc nécessaire de leur attribuer une adresse postale et d'attribuer un nom à la voie communale qui dessert le lotissement du Roussillon reliant la Route d'Anzat à la Route de Teyde.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la voirie communale desservant le futur lotissement de Roussillon et reliant la Route d'Anzat à la Route de Teyde « Rue du Roussillon » ; et d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- N° 3 Rue du Roussillon à M et Mme BOURDIOL Bernard
- N° 4 bis Route de Teyde à M DURAND Julien

## **AIDES FINANCIERES :**

**Subvention collège :** Le collège de Saint Germain Lembron organise un voyage scolaire pour certaines classes. Sept enfants résidants sur la commune d'Ardes sont concernés. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer une aide correspondant à 30% de la participation des familles soit 24 € pour le collégien se rendant à Lyon- Romain en Gal du 3 au 4 mars 2016 (participation famille 80 €) et 69 € pour les collégiens se rendant en ESPAGNE du 29 mars au 02 avril 2016 (participation famille 230 €). Cette aide sera versée directement aux familles après justificatif de la participation aux différents voyages.

**Aide financière association la Saint Simon et HARD MOTO :** Le Maire rappelle la réussite de l'animation des chars fleuris réalisée par l'association de la Saint Simon pour la fête d'Ardes. Cette réussite collective a été l'occasion pour la population locale comme pour les visiteurs extérieurs et les touristes, de passer un temps festif, un temps de convivialité et de rencontre, un temps culturel aussi. Avec l'appui de la commune et de la communauté de communes, cette manifestation participe activement à donner d'Ardes une image positive et contribue ainsi à son attractivité. Pour toutes ces raisons le Maire rappelle le principe d'aide en cas de déficit sur la manifestation Suite au bilan financier 2015 présenté par l'association fait état d'un déficit de 541.34 €. L'association HARD MOTO n'a pas reçu le tronc commun de 195 € alloué à chaque association qui en fait la demande en produisant leur bilan financier pour l'année écoulée et leur bilan d'activité. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil confirme le principe d'aide en cas de déficit sur la manifestation des chars fleuris et propose de verser une aide de 541.34 € à l'association Saint Simon et décide de verser 195 € (tronc commun 2015) à l'association HARD MOTO.

## **POINTS DIVERS**

**Travaux école primaire :** Céline HABOUZIT, Directrice de l'école primaire a , à la demande de Claire FOLIO établi une liste de « petits travaux » à réaliser à l'école primaire. Florence BUFFAY précise que cette liste récapitule tous les petits dysfonctionnements de l'école, certains sont d'ailleurs en cours de réalisation ou déjà résolus. D'autres sont sans urgence mais signalés pour un meilleur suivi du patrimoine communal.

**Club Mercoeur :** Le club du 3eme âge a, lors de son assemblée générale de 2015 souhaité s'ouvrir à une plus large tranche de la population et décidé d'accueillir dans leurs rangs toutes les personnes qui le souhaitent pour partager des moments de convivialité et se retrouver pour jouer aux cartes ou discuter. Une aide du conseil départemental leur a été allouée pour acquérir un four, et divers appareils de cuisson. Ils demandent l'augmentation de la puissance du compteur électrique du local associatif afin de pouvoir faire fonctionner ce four ou des appareils à crêpes ou gaufres lors de leur réunion hebdomadaire du mercredi, et permettre ainsi à leurs adhérents qui ne jouent pas aux cartes de se retrouver autour d'ateliers "pâtisserie". Accord du conseil.

**Dojo :** Une rencontre des membres de la commission technique avec Madame MORICEAU a permis de définir les attentes et les besoins des utilisateurs de la salle de judo. Après réflexion le remplacement intégral du sol en contre plaqué sera effectué. Plusieurs devis seront demandés et les services techniques communaux seront chargés des travaux durant les vacances scolaires de février.

Florence BUFFAY soulève le problème d'accès de la salle pour les adhérents du club de judo lors des cours du vendredi soir. L'accès se fait aujourd'hui par l'extérieur coté parking école, sans éclairage et sans réel chemin. L'herbe rendue glissante par la pluie ne permet pas un accès sécurisé. Le conseil propose de confier une clé des portes coté rue du Regard à Madame MORICEAU afin de remédier à ce problème.

**Poulailler collectif :** Bernard VEISSIERE dévoile l'idée de création d'un poulailler collectif sur le territoire communal. Chapeauté par Ardes Communauté un petit groupe de bénévoles propose de créer un poulailler collectif sous couvert d'une association. Ce projet a pour but de partager une expérience éco-citoyenne, de sensibiliser à la biodiversité. L'association soutenue financièrement par Ardes communauté pour l'aménagement du poulailler est à la recherche d'un terrain d'environ 50 m<sup>2</sup> pour l'emplacement de celui-ci. L'ancien jardin Mounaud situé en face des salles voutées est idéalement placé. (Centre bourg, proche bâtiment communal, près de la cantine). Les membres du conseil s'inquiètent de la proximité de plusieurs riverains pour le bruit. Le Maire précise que ce poulailler n'est conçu que pour 5 à 7 poules et qu'il n'aura pas de coq perturbateur ! A suivre.

**Site internet :** Marc Deloison informe de la prochaine mise en ligne du site internet de la Commune. Il propose que les membres du conseil intéressés consultent le site avant sa mise en ligne pour s'assurer de son contenu.

**Clôture de la séance à 20 h 00.**